



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120729

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 21/12/2021 16H24 C:000075 I:30519
V/REF : 059533
V/Email reçu le Mardi 21/12/2021 à 16H24

HABELLIS
Secteur Nord Saône & Loire
13 RUE DE LA REPUBLIQUE
71100 CHALON SUR SAONE

V/REF.IMM. 0068
IMMEUBLE : RES. LES TAQUIERS
5 GRANDE RUE SAINT COSME
2A/4A RUE DES TAQUIERS
71100 CHALON SUR SAONE

Feillens, le 24 Décembre 2021

Référence Marché: Lot 10-Dégorgement/Assainis.
LOCALISATION : RUE DES TAQUIERS - CHALON -
MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT ET MAUVAISES ODEURS SUR REGARD
ASS033
Donneur d'ordre : Mme C BAUDINOT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 22 DECEMBRE 2021 A 08H45
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR EN DIRECTION DU
RESEAU SUR ENVIRON 5 ML
BOUCHON CAUSE PAR DES LINGETTES
NETTOYAGE ET CONTROLE DE BON ECOULEMENT: RIEN A SIGNALER

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 23/12/21 à 17H13 Mme C BAUDINOT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique à haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage
de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120729

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	ASS0033-Débouchage regard Extérieur/M3	1	152,25	304,50
TOTAL H.T.				304,50
T.V.A. a 10,00%				30,45
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>334,95</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE TRAVAUX

059533 21/12/2021

63B avenue Monnot

71100 CHALON SUR SAONE

CHRISTELLE.
BAUDINOT@HABELLIS.FR

MME BAUDINOT
Emetteur : CHRISTELLE
Tél. :
Agence : CHALON SUR SAONE
AGENCE
Secteur : CHALON -
SECT3

DESCRIPTIF	ADRESSE D'INTERVENTION	OCCUPANT
------------	---------------------------	----------

REFOULEMENT ET MAUVAIS ODEUR SUR
REGARD

RUE DES TAQUIERS
71100
CHALON SUR SAONE

TEL. :
PORT. :
DATE D'ENTRÉE :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	FOURNISSEUR
------------------------------	-------------

AFFAIRE N° : 035601

DATE
D'EXECUTION : 21/12/2021
DELAI
REALISATION : 0

SERVIMO BOURGOGNE-1
550 ROUTE TERNANT

01570 - FEILLEN
servimobfc@servimo.fr

OPERATION	LIBELLE	QUANTITE	PU/RÉF. HT	T.V.A.	MONTANT H.T.
ASS033	Forfait débouchage égout Degorgement regard extérieur y compris aspiration traitement des boues	1,00	253,76	20,00	253,76 €

Total H.T. 253,76 €
T.V.A. 20,00 %
Total T.V.A. 50,75 €

INFORMATIONS COMPTABLES

CODE ACTIVITE : LOC
COMPTE N° : 611101

TOTAL T.T.C. 304,51 €

Le bon de travaux et le quitus doivent être envoyés avec la facture.

QUITUS FIN DE

TRAVAUX :

Je reconnais que les travaux ont été réalisés et déclare être
satisfait de la prestation.

M./Mme :
Date:

Signature :

SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S au capital de 15.000 €
550 route de Ternant
01570 FEILLEN

Tél 03 85 20 30 50 - Fax 03 85 20 25 00
R.C.S BOURG-EN-BRESSE 798 123 030

Le Prestataire réalisera les prestations objet du présent bon de commande, pour le compte de la société HABELLIS, après avoir mis en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection de données à caractère personnel auxquelles il aura accès ou qui lui seront communiquées, conformément aux exigences de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. La notion d'instruction est considérée acquise dans le cadre de l'exécution de la présente commande. Sauf dispositions contractuelles contraires, le Prestataire s'engage à l'issue des prestations à procéder à la suppression des données qui lui ont été communiquées à la seule fin de la réalisation de celles-ci ou à les restituer à la société HABELLIS selon ses indications.

63B avenue Monnot

71100 CHALON SUR SAONE

CHRISTELLE
BAUDINOT@HABELLIS.FR

MME BAUDINOT

Emetteur : CHRISTELLE

Tél. : _____

Agence : CHALON SUR SAONE

AGENCE

Secteur : CHALON -

SECT3

DESCRIPTIF	ADRESSE D'INTERVENTION	OCCUPANT
REFOULEMENT ET MAUVAIS ODEUR SUR REGARD	RUE DES TAQUIERS 71100 CHALON SUR SAONE	TEL. : PORT. : DATE D'ENTRÉE :
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		FOURNISSEUR
AFFAIRE N° :	035601	SERVIMO BOURGOGNE-1 550 ROUTE TERNANT
	DATE D'EXECUTION : 21/12/2021 DELAI REALISATION : 0	01570 - FEILLENES servimobfc@servimo.fr

OPERATION	LIBELLE	QUANTITE	PU/RÉF. HT	T.V.A.	MONTANT H.T.
ASS033	Forfait débouchage égout Degorgement regard extérieur y compris aspiration traitement des boues	1,00	253,76	20,00	253,76 €

Total H.T. 253,76 €
T.V.A. 20,00 %
Total T.V.A. 50,75 €

INFORMATIONS COMPTABLES

CODE ACTIVITE : LOC
COMPTE N° : 611101

TOTAL T.T.C. 304,51 €

Le bon de travaux et le quitus doivent être envoyés avec la facture.

QUITUS FIN DE

TRAVAUX :

Je reconnais que les travaux ont été réalisés et déclare être
satisfait de la prestation.

M./Mme :

Date:

Signature :

Le Prestataire réalisera les prestations objet du présent bon de commande, pour le compte de la société HABELLIS, après avoir mis en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection de données à caractère personnel auxquelles il aura accès ou qui lui seront communiquées, conformément aux exigences de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. La notion d'instruction est considérée acquise dans le cadre de l'exécution de la présente commande. Sauf dispositions contractuelles contraires, le Prestataire s'engage à l'issue des prestations à procéder à la suppression des données qui lui ont été communiquées à la seule fin de la réalisation de celles-ci ou à les restituer à la société HABELLIS selon ses indications.

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : SAHABELLIS Prénom :

Adresse : 28 Boulevard Clémenceau Code postal : 21000 Commune : DIJON

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☒ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : RUE DES TAQUIERS Commune : CHALON SUR SAONE Code postal : 71100

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chalon Sur Saone, le 21 décembre 2021

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.